

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 154 du 20 septembre 2019**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 10

**DÉCISION N° 50268/DEF/DRH-MD/SRHC/CERH-PC/DIR**

portant abrogation de textes.

Du 27 août 2019

## DÉCISION N° 50268/DEF/DRH-MD/SRHC/CERH-PC/DIR portant abrogation de textes.

Du 27 août 2019

NOR A R M S 1 9 5 5 2 0 6 5

---

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Délégation de gestion du 16 juillet 2019](#)

➤ [Délégation de gestion du 16 juillet 2019](#)

Référence de publication :

---

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié (A) relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu [l'arrêté du 20 avril 2012](#) modifié portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense ;

Vu [l'arrêté du 23 avril 2015](#) modifié portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense.

### Article 1<sup>er</sup>

Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- Délégation de gestion entre le directeur du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense à Bordeaux, ordonnateur secondaire des dépenses de rémunération du personnel civil désigné sous l'appellation de « délégrant » et le directeur du centre ministériel de gestion de Metz désigné sous l'appellation de « délégataire », du 16 juillet 2019 (BOC n°127 du 30 juillet 2019 - NOR A R M S 1 9 5 4 8 6 7 X).
- Délégation de gestion entre le directeur du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense à Bordeaux, ordonnateur secondaire des dépenses de rémunération du personnel civil désigné sous l'appellation de « délégrant » et le directeur du centre ministériel de gestion de Rennes désigné sous l'appellation de « délégataire », du 16 juillet 2019 (BOC n°127 du 30 juillet 2019 - NOR A R M S 1 9 5 4 8 5 3 X).

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1ère classe,  
directeur du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense,*

Lise GUÉNOT.

### **Notes**

(A) n.i. BO. ; JO n° 241 du 15 octobre 2004, texte n°1 ; p. 17560.